

Les travaux d'aménagement de la voie douce entre Joyeuse et Lablachère débuteront le **1er septembre 2025**. Ils s'inscrivent dans la continuité du tronçon déjà réalisé entre Joyeuse et le collège et se dérouleront sur le même côté de la route. La voie douce sera ouverte aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux engins de déplacement personnel ne dépassant pas 25 km/h.

Durant toute la durée du chantier, la circulation sera **maintenue par feu en alternance**, mais pourra être rendue difficile, voire très difficile aux heures de pointe. Il est recommandé aux usagers d'emprunter la **RD104** et de limiter l'utilisation des routes annexes. Des panneaux d'information seront installés aux principaux carrefours et aux ronds-points pour guider les automobilistes et rappeler les recommandations.

Les **transports scolaires seront assurés** normalement. Les habitants seront informés en cas de modification des circuits ou des horaires.

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie invite chacun à faire preuve de **prudence et de patience** à l'approche du chantier. Les usagers sont appelés à ralentir et à respecter la signalisation afin de garantir la sécurité des ouvriers et des engins de chantier.

Les **riverains** de la voie douce conserveront un accès permanent à leur propriété. Le chef de chantier pourra les informer sur les modalités d'accès les plus adaptées ainsi que sur l'avancement des travaux à proximité de leur habitation.

Pour toute demande d'information complémentaire, il est possible de contacter la **Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie** au 04 75 89 80 80

